



## Notice explicative du projet N°5.10

### **Définition d'un schéma directeur des équipements connexes et d'une politique d'animation/promotion de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre**

Fiche-dispositif N°5 : promotion des espaces ruraux et/ou du tourisme rural dans un objectif de développement durable

**Comité de Programmation du 11 mars 2013**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

Le Conseil général de l'Eure a défini un 1<sup>er</sup> schéma départemental des Vélo-Routes et des Voies Vertes en 2002-2007 dans lequel il a déterminé alors le concept et les caractéristiques techniques d'une Voie Verte dans le département de l'Eure. Ainsi, une Voie Verte est une voie de communication aménagée en site propre sur une ancienne plateforme ferroviaire ou une voie ferrée désaffectée, un chemin de halage, un chemin forestier, un chemin rural..., dédiée à des usagers souhaitant allier sécurité, confort et cadre naturel agréable.

Ce schéma départemental a fait l'objet d'une révision 2008-2013, où il alors été intégré de nouvelles voies dont celle de la Voie Verte de la Vallée de l'Eure à l'Avre. A ce jour, la Voie Verte de la Vallée de l'Eure à l'Avre (ancienne voie ferrée) va de Saint-Georges Motel jusqu'à l'entrée de la commune de Garennes sur Eure, et passe par les communes de Marcilly-sur-Eure, Croth, Ezy-sur-Eure et Ivry la Bataille (soit 18 km). Elle a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de l'Eure. Elle fait l'objet actuellement d'une prolongation en irriguant également les communes de Garennes-sur-Eure et de Bueil. Au total, le « linéaire routier » de la voie sera de 28 km.

Mais au-delà de la réalisation « du linéaire routier » de la voie verte, cet itinéraire doit s'accompagner d'équipements connexes et de services, et permettre ainsi de constituer à terme un véritable produit touristique et de loisirs. C'est dans ce cadre, qu'une convention entre le Conseil général de l'Eure et le Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (S.I.V.V.E.A.) a été signée, précisant les conditions de délégation pour la gestion, l'entretien, la création d'équipements connexes, l'animation et la promotion de la Voie Verte de la Vallée de l'Eure à l'Avre.

Aujourd'hui, fort de ces réalisations et de ces conventionnements déjà engagés, le S.I.V.V.E.A. souhaite poursuivre la démarche initiée en menant au préalable une étude ayant un double objectif.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Elaboration d'un schéma directeur des équipements connexes
- Définition d'une politique d'animation et de promotion

#### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Les habitants de la vallée d'Eure, et plus largement du département de l'Eure
- Les touristes du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton

## ➤ **Contenu :**

Les 2 objectifs de l'étude respecteront systématiquement une méthodologie en 3 phases, à savoir : réalisation d'un état des lieux ; mise en perspective de scénarii ; définition des modalités de mise en œuvre du scénario choisi.

### **OBJECTIF 1 - ELABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

Le bureau d'études réalisera un inventaire quantitatif et qualitatif des aires d'arrêt existantes situées sur la Voie Verte, des aires d'arrêt existantes à proximité de la Voie Verte et nécessitant un raccordement et des aires d'arrêt à créer. Il distinguera les aires d'accueil, les aires de détente, les aires de pique-nique, les aires d'observation, les aires d'information, les aires de stationnement et les aires de service.

Au regard de la réalisation de son état des lieux, le bureau d'études proposera alors plusieurs scénarii correspondant à plusieurs niveaux d'ambitions que pourrait avoir le schéma directeur des équipements connexes. Les scénarii devront privilégier l'utilisation du patrimoine ferroviaire existants (ancienne gare, quai,...). Une approche spécifique de valorisation de la gare de Marcilly-sur-Eure (actuellement à l'abandon) sera attendue ainsi que l'accessibilité de la Voie Verte par la Gare SNCF de Bueil.

Une fois le scénario choisi, le bureau d'études procédera à une assistance technique et financière pour aider le maître d'ouvrage à planifier les investissements nécessaires.

### **OBJECTIF 2 - DÉFINITION D'UNE POLITIQUE D'ANIMATION ET DE PROMOTION.**

Le bureau d'études réalisera un inventaire quantitatif et qualitatif des sites d'animation touristique existants situés sur la Voie Verte, des sites d'animation touristique situés à proximité de la Voie Verte et nécessitant un raccordement, des sites d'animation touristique susceptibles d'être créés. Il appréciera les potentialités de valorisation et le degré d'implication des sites d'animation touristiques identifiés. Il distinguera ainsi les sites d'intérêt majeurs et les sites d'intérêt secondaires pour les usagers de la Voie Verte.

Au regard de la réalisation de son état des lieux, le bureau d'études proposera alors plusieurs scénarii quant aux différentes ambitions que pourrait avoir une politique de coordination des sites d'animation touristique à valoriser. La détermination d'un fil conducteur identifiant et valorisant de manière originale la Voie Verte a été demandée. Un lien avec l'association touristique du « Chemin de Fer de la Vallée d'Eure » est attendu, et l'identification d'au moins un lieu d'animation par commune est souhaitable.

Une fois le scénario choisi, le candidat procédera à une assistance technique et financière pour aider le maître d'ouvrage à organiser la politique de coordination des sites d'animation touristique repérés.

## ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

1. Définition et validation d'un cahier des charges : 1<sup>er</sup> semestre 2012
2. Consultation de bureaux d'études : Septembre/Octobre 2012
3. Analyse et choix du bureau d'études : Novembre/Décembre 2012
4. Réalisation de l'étude : Janvier/Avril 2013

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

La Vallée d'Eure, et plus particulièrement les communes du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton suivantes : St Georges Motel, Marcilly-sur-Eure, Croth et Garennes-sur-Eure

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Les habitants de la vallée d'Eure, et plus largement du département de l'Eure ; et les touristes du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

## **II. EVALUATION DU PROJET**

### ➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Nombre d'acteurs consultés (entretiens, enquête) : 14 à 24 (14 institutions + au moins 10 prestataires touristiques)

2. Nombre d'acteurs associés (comité de pilotage) : 14 institutions

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :**

1. Nombre de thématiques abordées : 2 (équipements connexes + promotion/animation)
2. Nombre de phases d'étude réalisées : 3 (état des lieux ; mise en perspective de scénarii ; conditions de mise en œuvre du scénario choisi)

➤ **Critères de notation**

**Partenariat/Concertation :**

Le partenariat et la concertation ont été établis à un double niveau. En amont, le Conseil général de l'Eure et le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton ont apporté leur concours pour l'élaboration technique du cahier des charges et la consultation (repérage de bureaux d'études). En aval, un comité de pilotage a été arrêté constituée de l'ensemble des 7 communes adhérentes et de 7 organismes associés (office de tourisme, associations d'animation, comité département de tourisme,...).

**Caractère pilote/Innovation :**

La création de voie verte est encore récente, notamment dans la région Haute-Normandie est dans le département de l'Eure. Sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, c'est le 2<sup>ème</sup> équipement, après celui de la Voie Verte Verneuil-sur-Avre/Les Barils (Center Parcs). De plus, la réalisation d'une étude préalable sur un schéma d'équipements connexes et d'une politique d'animation/promotion est beaucoup plus rare. L'idée d'un travail de fonds sur la valorisation de la voie verte allant au-delà de l'aménagement proprement dit du linéaire routier est à signaler.

**Diagnostic ascendant :**

- Qui a réalisé le diagnostic/constat ?  
*Le SIVVEA*
- Comment ?  
*Avec le concours technique du Conseil général de l'Eure et du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton*
- A quelle échelle ?  
*A l'échelle de l'itinéraire de la voie d'une part (=analyse locale), et au regard d'autres expériences déjà menées sur le territoire national (=recherche de travaux similaires)*
- Un document a-t-il été réalisé ?  
*Ecriture d'un cahier des charges doté d'un argumentaire*

**Social :**

Une Voie Verte sans l'aménagement d'aires d'accueil, de repos,... et sans politique d'animation/promotion est une voie verte dont l'usage risquerait d'être trop intimiste. Les usagers seraient alors uniquement des publics locaux et d'initiés (cyclotouristes, pratiquants assidus de rollers, sportifs réguliers,...). L'objet même de l'étude est donc de rendre plus populaire cet équipement par la création d'aires d'accueil et de repos adaptées, la valorisation des sites d'intérêt touristique et la mise en œuvre de manifestations attractives. Les équipements connexes et l'animation de la voie verte permettront alors de valoriser concrètement le cadre de vie des habitants et des touristes le cas échéant.

**Ecologie/Environnement :**

Les conditions de réalisation de l'étude n'offrent pas de réelles potentialités pour engager des actions dites « éco-responsables ». C'est finalement, l'objet même de l'étude (= intensification et diversification de la pratique de la voie verte), qui constitue une plus-value environnementale. En effet, la pratique d'une voie verte fait partie des axes importants des activités de loisirs et de tourisme « nature ».

Il est à noter que des sites naturels pourront être aussi accessibles par la voie verte (coteaux labellisés « zone Natura 2000 »).

**Economie :**

Les objectifs de l'étude étant de favoriser l'attractivité et le développement de la pratique de la voie verte, celle-ci devrait donc naturellement renforcer l'activité économique de certains secteurs d'activité (sites culturels touristiques de proximité, commerce alimentaire, petite restauration,...). Il est difficile d'en évaluer les retombées qui sont essentiellement indirectes ; néanmoins 30 à 40 d'acteurs économiques locaux peuvent être concernés. Par 2 hébergeurs touristiques pourront encore mieux valoriser leurs hébergements par la proximité d'une voie verte de qualité, c'est-à-dire équipée et animée.

### III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses H.T.	Montant en €
Prestations d'étude	11 564,00
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>11 564,00</b>

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général (50%)	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	5 203.80
Emprunt	
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>5 203,80</b>
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER</b>	<b>6 360.20</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>11 564,00</b>

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
<b>Sous-total financeurs privés</b>	

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>11 564,00</b>
---------------------------------------	------------------

*Nota bene : L'étude du SIVVEA a été estimée à hauteur de 20 650 €. Un prorata de 56 % a été appliquée pour calculer le coût des dépenses éligibles entre les communes du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (Garennes-sur-Eure, Croth, Marcilly-sur-Eure, St Georges Motel) et les communes hors Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (Ivry la Bataille, Ezy-sur-Eure, Bueil). Il a été déterminé pour 1/2 en fonction du linéaire de la voie verte, pour 1/4 en fonction du nombre d'habitants et pour 1/4 en fonction du potentiel fiscal conformément aux règles de répartition de contributions budgétaires des communes du SIVVEA.*